

## Courte chronique d'uniformologie maritime : commissaire général

Nous examinons ici les évolutions de l'uniforme des commissaires généraux de marine.

Sous l'Ancien Régime, les commissaires généraux assistent les intendants à Brest, Toulon et Rochefort, ports principaux de la marine royale, les intendants y étant à la tête de l'administration dans un périmètre très large. Il existe également des commissaires généraux dans certains ports secondaires sans intendant, où ils ordonnent les dépenses.

Les commissaires généraux disparaissent en 1792, à la faveur d'une réforme de l'administration de la marine en 1791, qui les remplace par des ordonnateurs et donne à ces derniers encore davantage de prérogatives que les anciens intendants, eux aussi supprimés. Les ordonnateurs sont assistés par des commissaires principaux à partir de 1795, grade équivalent au chef de division, lequel est situé entre le capitaine de vaisseau et le contre-amiral. La création des préfets maritimes en 1800 met bon ordre dans ces changements d'organisation, qui sont incessants pendant la Révolution et préjudiciables à l'efficacité de la marine de la République. Aux ordonnateurs succèdent alors des chefs d'administration.

Lors de la suppression des préfets maritimes par Louis XVIII, les intendants sont rétablis, tout comme les commissaires généraux, dans le schéma qui prévalait avant 1791. Le rétablissement des préfets maritimes en 1827, qui supprime à nouveau les intendants, maintient cependant les commissaires généraux. Vous pourrez découvrir le détail de cette histoire dans notre prochain ouvrage à paraître à l'automne 2021.

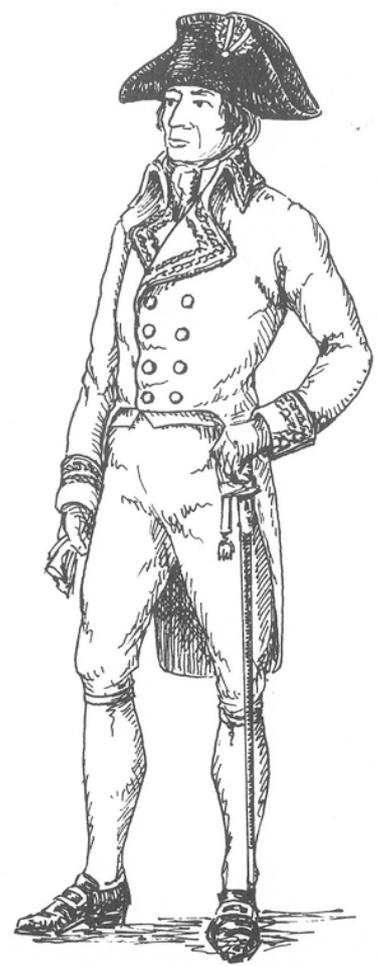
En 1900, au sommet de la hiérarchie est placé un inspecteur général du commissariat ; celui-ci devient commissaire général de 1<sup>re</sup> classe en 1929 (il y a dès lors deux commissaires généraux de la marine à trois étoiles).



Commissaire général en 1776. L'habit est en drap gris de fer, les parements en velours cramoisi, la veste et la culotte sont en drap écarlate. Le commissaire général se distingue des grades inférieurs par ses douze brandebourgs sur le devant de l'habit et ses trois brandebourgs sur les poches et les parements.



Cet ordonnateur en 1792 a un habit bleu à revers écarlates. Le système de distinction des grades par des brandebourgs sur les devants est en partie conservé, mais des broderies de même dessin sont disposées également sur les bords de l'habit (col rabattu, revers, ...). D'ailleurs, les ordonnateurs ont droit à un double rang de ces broderies sur les parements et les poches. Les parements et le collet sont cramoisis. La veste et la culotte sont désormais blanches. Le chapeau ne devrait pas avoir de glands aux cornes ; il est orné de la cocarde tricolore.



Le chef d'administration en 1800 se distingue des autres commissaires par son double rang de broderie au collet rabattu, aux revers et aux parements de l'habit. Pour tous les commissaires, ce dernier est désormais bleu ciel, avec des parements et un collet écarlates et une doublure blanche. Les brandebourgs sont totalement abandonnés au profit de broderies de soie blanche qui représentent des branches de vigne et des fleurs d'acanthe. Toutes ces distinctives sont conservés sous l'Empire et jusqu'en 1818, l'habit de grand uniforme adoptant cependant une coupe droite et un collet montant en 1804.



La Restauration ne modifie pas l'uniforme des commissaires en 1814/15, mis à part le retour de la cocarde blanche. 1818 consacre cependant la fin du drap bleu ciel pour l'habit au profit du bleu-de-roi plus classique. Les broderies adoptent pour plus de quatre-vingts ans l'argent. En grand uniforme, les devants de l'habit, en plus du collet, des parements et de la taille (écusson), reçoivent des broderies qui figurent des branches de vigne et de lis entrelacées. Le dessin du commissaire général ordonnateur en grand uniforme de 1818 à droite, dû à Valmont, est probablement plus exact : ce grade se distingue par deux rangs de broderie, le rang extérieur étant large, le rang intérieur étroit. Le chapeau reçoit une double ganse en écaille d'argent et, chose nouvelle, une plume noire qui consacre l'importance de ces hauts-fonctionnaires. Les parements et le collet sont maintenant en drap bleu.

Le même texte de 1818 donne aux intendants un double rang de broderie large au collet et au parements, ce qui les distingue bien des commissaires généraux. De ce fait, l'uniforme des intendants de la marine est presque plus décoré que celui des vice-amiraux qui ne possèdent qu'une broderie large et une étroite ! Mais en 1827, les intendants vont disparaître...



Pendant toute la Monarchie de Juillet, les commissaires portent l'uniforme défini en 1818, modifié en 1831 en remplaçant les distinctives vigne-lis par les distinctives chêne-vigne, et en substituant la cocarde tricolore à la blanche. Le lis a également disparu du bas des retroussis au profit de la couronne royale. Voici un commissaire général en 1848 en petite tenue. Depuis quelques années, le pantalon à bande argent est adopté de fait ; la largeur de cette bande est de 45 mm, comme pour les autres hauts-fonctionnaires. L'habit de petite tenue est à coupe croisée ; il n'est brodé qu'au collet, aux parements et à la taille.



Voici un commissaire général sous le Second Empire, vêtu de la grande tenue dont l'habit est richement brodé sur les devants avec une baguette sur les retroussis, en plus du collet, de l'écusson de taille et des parements, ces trois derniers emplacements étant seuls brodés en petite tenue.



Les photos d'époque montrent souvent les commissaires généraux en grande tenue, alors que paradoxalement les amiraux à partir de 1870 ne portent plus guère cet habit richement brodé ; d'ailleurs, pour ces derniers, l'effet est devenu facultatif... L'uniforme des commissaires généraux évolue peu jusqu'en 1902. En 1889, comme pour tous les officiers des corps assimilés, les commissaires généraux reçoivent des pattes brodées qui renforcent encore le prestige de l'habit de grande tenue.



Le double rang de broderie aux parements et au collet est réservé à l'inspecteur du commissariat, assimilé au vice-amiral, à partir de 1900. Nous sommes ici en présence d'un commissaire général « simple » (futur commissaire général de 2<sup>e</sup> classe), donc avec un seul rang. L'habit de grande tenue richement brodé disparaît en 1902 ; dès lors les broderies désormais or n'ornent plus que les parements, le collet – ces derniers sont maintenant en velours brun loutre – et l'arrière de la taille (écusson). Depuis 1902, en tenue n°1, les commissaires généraux ont droit aux épaulettes à deux étoiles (sans l'ancre, qui est réservée aux amiraux), qui remplacent les pattes brodées, et à la ceinture de commandement or et soie bleue aux glands étoilés.



Commissaire général dans les années 1920 en redingote, épaulettes et casquette (tenue n°1, la tenue provisoire de cérémonie comportant quant à elle encore le bicorne à plume noire). Les officiers généraux des différents corps se distinguent par leurs pattes de col aux symboles du corps (ancre et branches de chêne et de vigne or sur velours brun loutre) et la patte rectangulaire de velours aux manches. Ces dispositions sont en vigueur depuis 1918, année où les deux écussons au bas des manches – ils avaient remplacé la broderie sur les parements en 1912 – ont laissé la place à deux étoiles. La casquette a été attribuée une première fois aux commissaires généraux en 1847 ; son bandeau était alors un large galon argent uni. Le bandeau brodé a été introduit en 1861.



Dans les années 1930, voici un commissaire général de 2<sup>e</sup> classe en tenue de cérémonie. Le col de la redingote a été ouvert en 1926. Le bicorne à plume noire reste adopté jusqu'en 1940, dans les faits.



Voici un commissaire général de 1<sup>re</sup> classe en tenue n°1 avant la deuxième guerre mondiale. Le grade est distingué par le double rang de broderie à la casquette à écusson frontal depuis 1928, par les trois étoiles aux épaulettes et au gland de la dragonne de l'épée, et par le petit trait en broderie dorée sous le symbole du corps de l'écusson de col. On voit bien ici le ceinturon or et soie ponceau, attribué à ce grade, avec ses deux boucles à tête de méduse reliées par une attache en S.



Un commissaire général de 1<sup>re</sup> classe après 1945. On distingue les trois boutons qui sont posés sur la bande de velours ornant le bas des manches du veston. Cet uniforme est encore porté aujourd'hui par les commissaires généraux des armées servant dans la marine.

Des photos ont été empruntées au site <http://museedesetoiles.fr/categories-pieces/commissaires-generaux-marine/>